

EDITO

Denis LAIZE, Président de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire



Nous sortons d'un été exceptionnel en termes de sécheresse et de chaleur, les besoins en irrigation ont été très importants et la ressource en eau limitée, parfois dès le début de l'été, ce qui a amené des restrictions très fortes à minima partout dans le département, pour finir sur une interdiction quasi généralisée. La gestion de ce dossier « irrigation » a mobilisé, dès le printemps, les élus et collaborateurs de la Chambre d'agriculture ainsi que ceux de la FDSEA. Les contacts avec l'administration ont été quasiment quotidiens depuis juin, une administration qui a été à notre écoute. Dans un certain nombre de cas, l'irrigation a dû être arrêtée mais nous avons travaillé semaine après semaine à l'obtention de mesures dérogatoires ajustées, en concertation avec les services de l'Etat, qui ont permis, malgré l'ampleur de la crise, le maintien d'une irrigation, bien que réduite, sur les productions tout en conciliant la préservation des milieux aquatiques et de la production d'eau potable. Quoi qu'il en soit les impacts sur les rendements sont importants.

Nous avons essayé à chaque fois de vous tenir informés le plus rapidement possible des évolutions, en particulier via ce bulletin Inf'Eau. Nous espérons que ces bulletins vous auront permis de conduire une irrigation la plus optimisée possible, de vous tenir informés sur les mesures de restrictions et de pouvoir anticiper votre gestion de l'irrigation face aux contraintes techniques et réglementaires.

Cette question de la gestion du manque d'eau va continuer à nous occuper dans les mois qui viennent, à la fois sur les aspects administratifs pour faire évoluer avec autant de bon sens que possible l'arrêté étiage, que sur le travail d'adaptation que ce soit au niveau des systèmes d'exploitation que sur le stockage de l'eau. En attendant, espérons que 2022 reste une année exceptionnelle et que nous verrons très vite un retour significatif des pluies pour renverser cette situation qui dure depuis quasiment bientôt un an.

L'Essentiel de la semaine :

Le dispositif réglementaire s'allège sur l'Authion.

Dernier jour pour réalisez vos demandes de rétrocession ou de réaffectation !

Les mesures en vigueur au 29/09/2022 :

↪ En 49 :

↪ Eaux superficielles :

- **Mesure de CRISE : Couasnon, Riverolle,**
- **Mesure d'Alerte : Loire, Authion**
- **Mesure de Vigilance : Lathan**

↪ Eaux Souterraines :

- **Mesure d'Alerte : Authion Moyen, Authion Alluvions**
- **Mesure de Vigilance : Authion Supérieur,**

↪ En 37 :

↪ Eaux superficielles :

- **Mesure de CRISE : Lathan en amont de Rillé**
- **Mesure d'Alerte renforcée : Changeon,**
- **Mesure d'Alerte : Lane, Loire**

↪ Eaux Souterraines (dans la bande des 200 mètres de part et d'autre des cours d'eau) :

- **Mesure de CRISE : Lathan en amont de Rillé**
- **Mesure d'Alerte Renforcée : Changeon**

Dernier bulletin de la
saison 2022,
à l'année prochaine !

- o Mesure d'Alerte : Lane et Loire

Météo

Prévisions météo à 7 jours (Beaucouzé)

	Jeudi 29/09	Vendredi 30/09	Samedi 01/10	Dimanche 02/10	Lundi 03/10	Mardi 04/10	Mercredi 05/10	Jeudi23 06/10
Temps								
T° min / max (°C)	7/16	7/16	15/20	10/20	9/20	10/22	11/22	10/18
Pluie (mm)	2.2	1.6	7.3	0	0	0	0	0
ETP (mm)	1	2	1.1	2.4	2.3	2.7	2.4	3.1

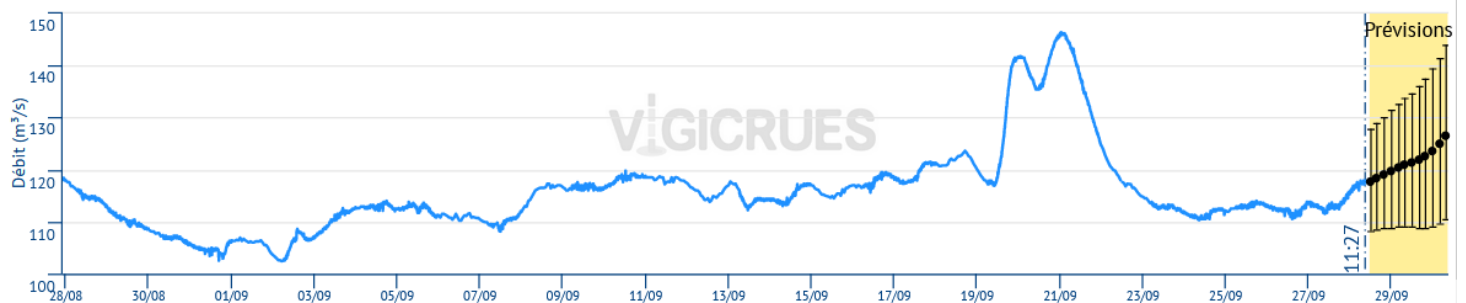
Source : Weather Mesures

(icônes météo www.freepik.com)

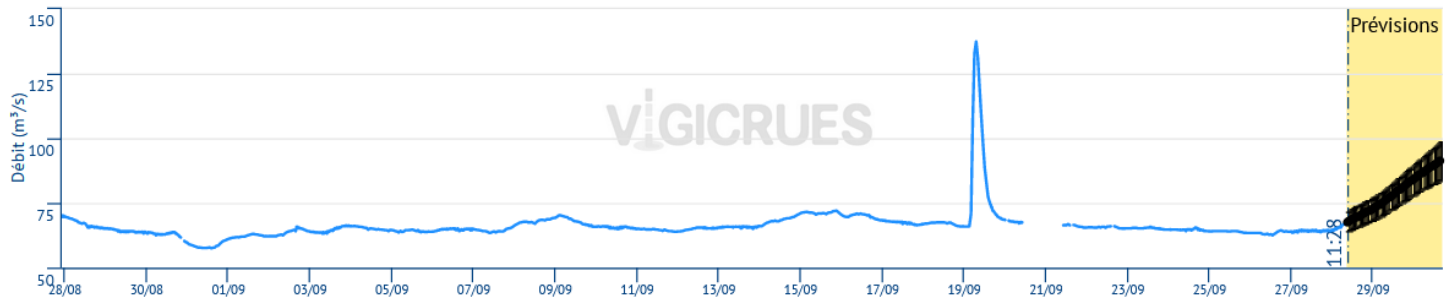
Situation des ressources en eau

Débit de la Loire

Montjean-sur-Loire : Le débit de la Loire à Montjean est annoncé en nette hausse.



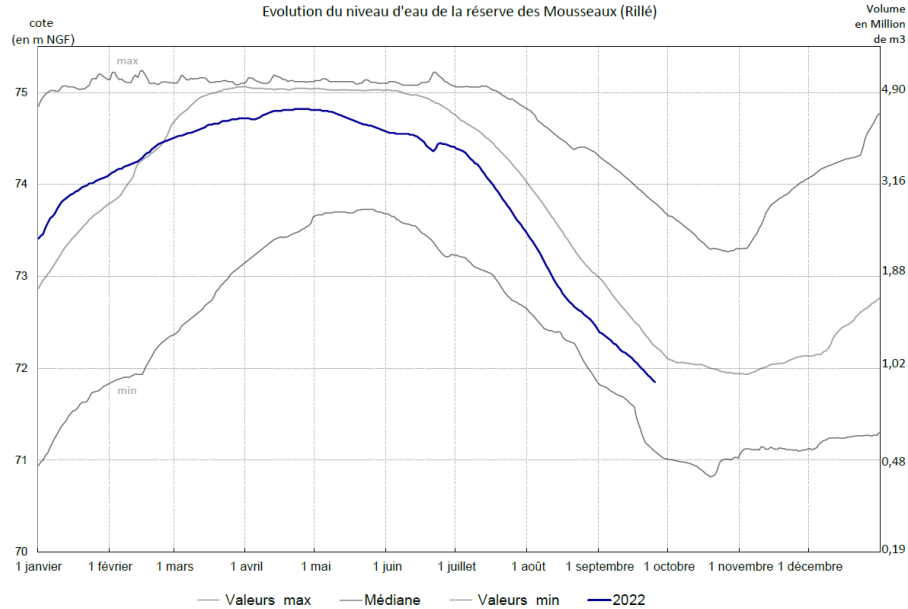
Langeais : A Langeais, est également annoncé en nette hausse..



Remplissage de la retenue des Mousseaux à Rillé au 25/09/2022

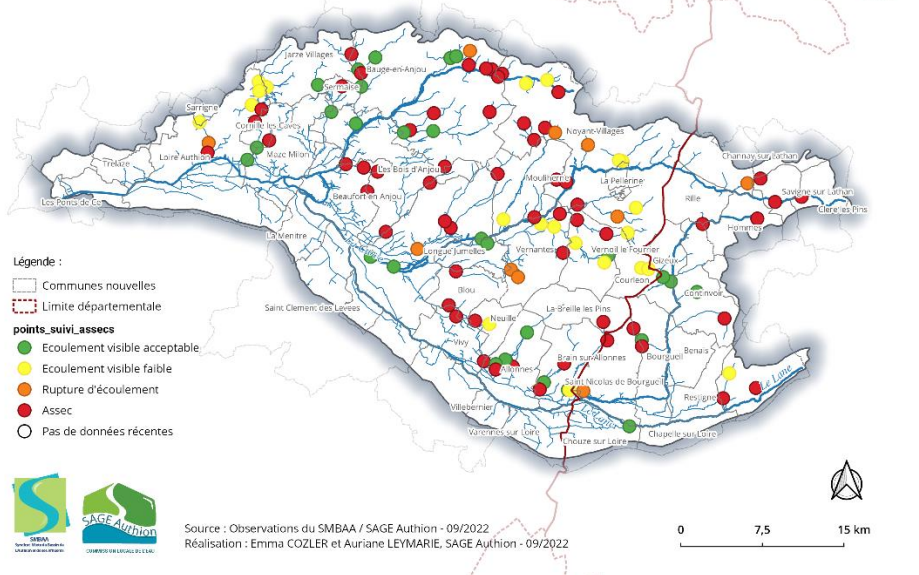
Volume total : 4,9 Mm³
Taux de remplissage : 18%

Volume de la retenue : 0,9 Mm³
Débit de soutien : 0,200 m³/s



Situation des assecs (SMBAA)

Carte de la situation des assecs au 28/09/2022 dans le bassin de l'Authion



Les observations indiquent une légère amélioration des écoulements superficiels, sauf pour les plus petits affluents. En effet, sur les 117 points d'assec observés :

- 58 sont à sec,
- 10 présentent des ruptures d'écoulement,
- 21 montrent un écoulement visible faible,
- 28 ont un écoulement visible acceptable.

Eaux souterraines

38	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				tendance
								Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	
ZA souterraine hauteur en m NGF	19/09	20/09	21/09	22/09	23/09	24/09	25/09					
AUTHION-MOYEN 04553X0023F – cénomaniens/sables	42,58	42,58	42,57	42,57	42,57	42,56	42,56	42,68	42,59	42,49	42,30	→
AUTHION SUPERIEUR 04248X0022/P – séno-turonien	67,41	67,42	67,43	67,44	67,45	67,46	67,46	67,17	67,12	67,07	66,97	→
AUTHION ALLUVIONS Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	126	140	137	119	113	111	113	150	127	110	100	→

Source : DDT49-BRGM

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation Interdiction de remplissage de plans d'eau

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées

Mesures réglementaires en vigueur au 29/09/2022 par Zone d'Alerte :

En 49 :

Eaux superficielles :

- **Mesure de CRISE : Couasnon, Riverolle,**
- **Mesure d'Alerte : Loire, Authion***
- **Mesure de Vigilance : Lathan**

*Sur le système de l'Authion réalimenté par la Loire, l'irrigation est interdite sur tous les biefs latéraux à l'Authion sauf pour les cultures sensibles ou irriguées à partir de techniques économes / voir carte : https://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/2022_08_05_arrete_bief_authion_signepje.pdf

Eaux Souterraines :

- **Mesure d'Alerte : Authion Moyen, Authion Alluvions**
- **Mesure de vigilance : Authion Supérieur**

Le système dérogatoire collectif est maintenu aux seuils d'ALERTE RENFORCEE et de CRISE :

Catégorie	« Alerte renforcée »	« Crise »
Irrigation par technique économe : cultures irriguées au goutte-à-goutte ou par micro-aspersion	est autorisée, conformément à l'arrêté cadre étiage du 16 juillet 2020	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation des cultures sensibles : • plantes sous serres ou en containers • arrosage des jeunes plants et bassinage des semis • rosiers et tabac	est autorisée, conformément à l'arrêté cadre étiage du 16 juillet 2020	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation maraîchage, arboriculture et semis de semences potagères : (hors technique économe et hors culture sensible)	est autorisée de 20h à 08h	est autorisée de 20h à 08h

En dehors de ces catégories de cultures, l'irrigation est interdite à ces seuils.

En 37 :

Eaux superficielles :

- **Mesure de CRISE : Lathan en amont de Rillé**
- **Mesure d'Alerte renforcée : Changeon,**
- **Mesure d'Alerte : Lane, Loire**

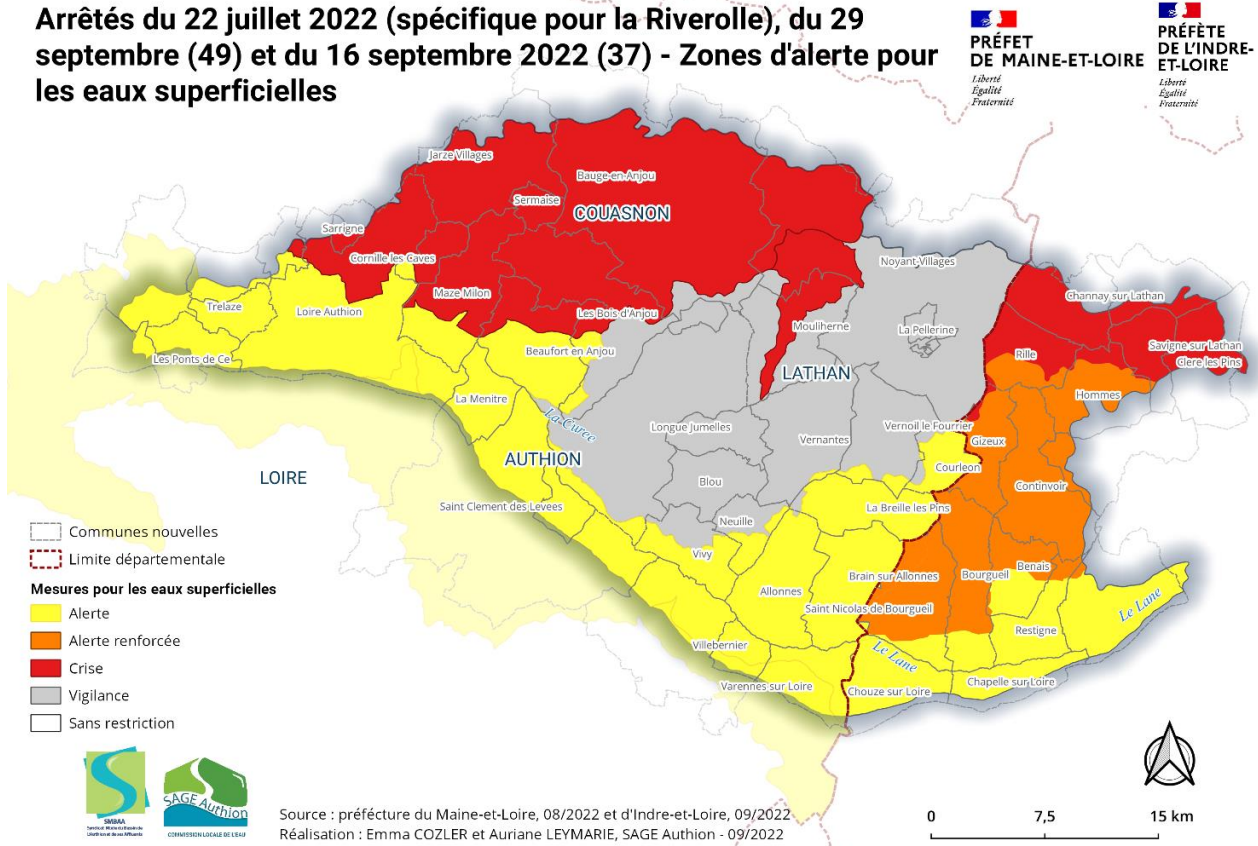
Eaux Souterraines (dans la bande des 200 mètres de part et d'autre des cours d'eau) :

- **Mesure de CRISE : Lathan en amont de Rillé**
- **Mesure d'Alerte Renforcée : Changeon**
- **Mesure d'Alerte : Lane et Loire**

Dernier bulletin Inf'Eau Authion : L'irrigation est terminée pour les cultures estivales, mais des restrictions restent en vigueur...

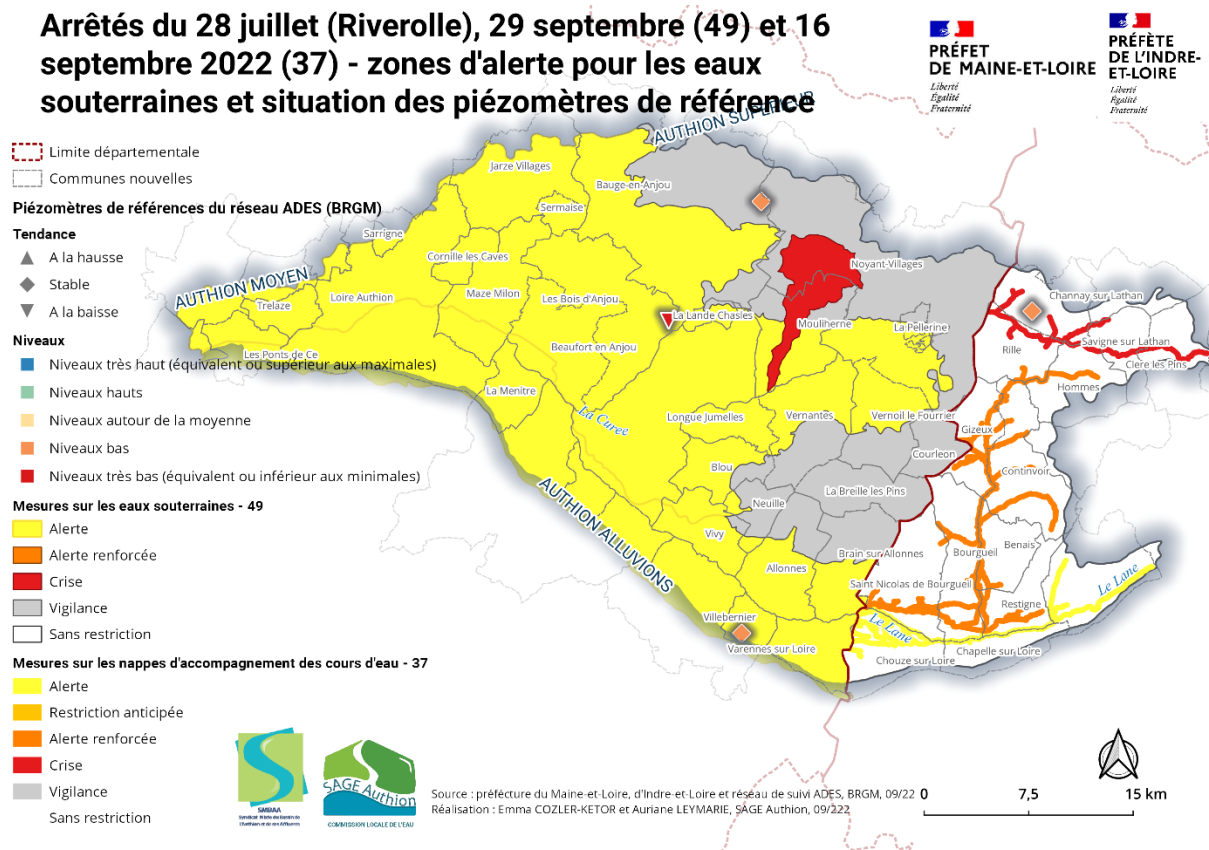
Pour connaître les mesures de restriction en vigueur en attendant le retour du bulletin Inf'Eau Authion l'année prochaine, rendez-vous sur les sites des Préfectures de [Maine-et-Loire](#) ou d'[Indre-et-Loire](#)

Arrêtés du 22 juillet 2022 (spécifique pour la Riverolle), du 29 septembre (49) et du 16 septembre 2022 (37) - Zones d'alerte pour les eaux superficielles



Source : préfecture du Maine-et-Loire, 08/2022 et d'Indre-et-Loire, 09/2022
Réalisation : Emma COZLER et Auriane LEYMARIE, SAGE Authion - 09/2022

Arrêtés du 28 juillet (Riverolle), 29 septembre (49) et 16 septembre 2022 (37) - zones d'alerte pour les eaux souterraines et situation des piézomètres de référence



Source : préfecture du Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et réseau de suivi ADES, BRGM, 09/22 0
Réalisation : Emma COZLER-KETOR et Auriane LEYMARIE, SAGE Authion, 09/222

Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

RAPPEL : Relevé et saisie des index de compteurs dans Irrig'Eau sont INDISPENSABLES.



GESTION DES DEMANDES DE REAFFECTATION DE VOLUME et APPEL A RETROCESSION : DERNIER JOUR POUR REGULARISER !

Au regard des productions irriguées, des ressources utilisées et des restrictions qui s'y appliquent, différentes situations se distinguent :

↪ **Vous avez terminé l'irrigation et vous avez des volumes disponibles qui ne seront pas consommés → rétrocédez-les, cela n'affectera pas votre attribution de 2023. Cet appel concerne principalement :**

- En eaux superficielles : Authion Aval,
- En eaux souterraines : Couason, Lathan aval, Aulnaies,
- **Sur ces UG / ressources, l'OUGC ne pourra pas honorer les demandes de réaffectation sans rétrocession de volume.**

↪ **Vous n'avez pas terminé l'irrigation et n'êtes pas soumis à une interdiction d'irrigation et vous jugez que le volume alloué initial (éventuellement complété par une première réaffectation) n'est pas suffisant → vous devez réaliser une demande de REAFFECTATION de volume. Celle-ci sera instruite par l'OUGC.**

↪ Pour une exploitation, vous disposez de volumes autorisés par point : **les volumes autorisés sur des ressources et des Unités de Gestion identiques (voir dans Irrig'eau si besoin) peuvent être mutualisés sans demande de réaffectation, l'excédent de l'un peut compenser le déficit d'un autre. Ce n'est pas valable pour des ressources ou des UG différentes.**

Pour réaliser vos demandes de réaffectation / rétrocessions utilisez les boutons suivants :



Retrouvez l'Inf'Eau Authion chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>

PROCHAINS EVENEMENTS

Financés par le Contrat Territorial Eau du bassin de l'Authion

VENDREDI 07 OCTOBRE

Végétal Village – Edition #6

Agriculture de conservation des sols et agronomie
de **9h à 16h à**, La Morinière Meigné-le-Vicomte, **Noyant-Villages**
événement organisé par la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
plus d'informations : <https://vegetal-village.fr/>
Contact : emmanuelle.mounier@pl.chambagri.fr



MARDI 11 OCTOBRE

Démonstration entretien et valorisation des haies

sur l'exploitation du GAEC Hervé, 410 Chemin de la Pichonnière Andard 49800 LOIRE
AUTHION

événement organisé par l'Union des CUMA des Pays de la Loire
Présentation des différents matériels
Présentation de l'organisation et des clés de bon déroulement du chantier.
Présentation des différentes voies de valorisation du bois.
Contact : alexis.cochereau@cuma.fr



SAMEDI 15 OCTOBRE

Comment retenir l'eau à travers la restauration de nos cours d'eau ?

Balade commentée à 10h au lieu-dit « Brault » à Noyant-Village, à la découverte de la
Boudardière restaurée, de ses différentes facettes, de son fonctionnement et de tous les
services rendus. **Contact** : contact@sage-authion.fr
Lien vers l'évènement : site Internet SAGE Authion



MARDI 08 NOVEMBRE

Les enjeux et clés de réussite des couverts végétaux contexte pédoclimatique et les systèmes agricoles du Bassin Versant

Rallye sur plusieurs parcelles à visiter entre Longué-Jumelles et la Ménitré
événement organisé par la Chambre d'Agriculture Pays-de-la-Loire, lieu à confirmer
Contact : florence.leon@chambagri.fr



MERCREDI 07 DECEMBRE

Journée technique Bio'pratique

de **14H à 17H** à SARL Aubin, 14 Route du Mottai, Lieu-dit Le Chailloux, **Vernantes**
événement organisé par le GABB Anjou et l'Union des CUMA

« Découverte de techniques ou systèmes innovants de désherbage des cultures d'automne :
application à l'agriculture biologique »

Contact : marion.rohrbacher@gabbanjou.org

